

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 08/04/2013

Date de la convocation:

27/03/2013

Date d'affichage:

28/03/2013

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 54

L' an 2013 et le 8 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, SUSS Charles, VOGEL Robert

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 066.2013

Vote : A la majorité

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

066.2013 : Plan de développement durable : validation de la stratégie et des projets prioritaires pour le territoire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, et ses conférences de suivi, à Johannesburg et Rio de Janeiro,

Vu la Charte de l'environnement, et en particulier son article 6,

Vu la circulaire du 13 juillet 2006 de la ministre de l'écologie et du développement durable relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux et les appels à reconnaissance de tels projets,

Considérant l'engagement, depuis longue date, du territoire Sauer-Pechelbronn pour un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et efficace économiquement,

Considérant l'intérêt de la communauté de communes de rendre plus lisible et cohérente son action, à travers la formalisation d'un Plan de Développement Durable, dans la poursuite des Plans de développement unitaires approuvés en 1995 et 2002,

Considérant la phase de concertation des acteurs, en 2009 et 2010, appuyée par des diagnostics thématiques, cernant les enjeux, et leur approbation en séminaire des élus à Liebfrauenberg,

Vu la délibération n° 121/2008 du conseil communautaire du 03.11.2008 « Plan de développement durable : projet d'actualisation en plan de développement territorial durable (agenda 21) »,

Vu la délibération n° 068/2009 du conseil communautaire du 06.07.2009 « Charte de développement : actualisation du plan de développement durable – agenda 21 »,

Vu la délibération n° 076/2009 du conseil communautaire du 12.10.2009 « Charte de développement : validation des enjeux de développement durable du territoire 2010-2020 »,

Vu la délibération n° 086/2011 du conseil communautaire du 05.12.2011 « Contrat de territoire Sauer-Pechelbronn : approbation du contrat de développement et d'aménagement »,

Considérant la réunion de présentation de la démarche en conseil communautaire du 24.07.2012, et la présentation de l'avant-projet en conseil communautaire extraordinaire du 21.01.2013,

Considérant la charte de développement du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu le projet de Plan de Développement Durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn 2013-2016 (PDD) définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 « incontournables »,

Vu l'avis de la séance des commissions réunies du 21.01.2013,

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois abstentions, décide :

- **D'approuver le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn actualisé, cadre des actions de la communauté de communes pour la période 2013-2016, référence pour les relations avec des partenaires, support de visibilité accrue des projets.**
- **De valider la vision, poursuivie par une action dans cinq axes stratégiques déclinés en 19 orientations :**
 1. **Valorisation des ressources locales**
 2. **Equilibre territorial et centralités**
 3. **Echanges et mobilités**
 4. **Richesses humaines**
 5. **Habitat et logement**
- **D'approuver la hiérarchisation des projets, identifiant 50 projets prioritaires,**
- **De se donner sept principes, appelés « incontournables », comme méthode de travail,**
- **De renouveler son engagement pour le développement durable du territoire Sauer-Pechelbronn,**
- **De poursuivre la démarche du plan de développement durable, par une formalisation dans un plan d'action des projets prioritaires.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

Envoyé en préfecture le 06/05/2013

Reçu en préfecture le 06/05/2013

Affiché le

SLO

DURRENBACH, le 30/04/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

